



## COMMUNE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

### RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL

### SUR LA GESTION COMMUNALE DURANT L'ANNEE 2014

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 4 et 93c de la Loi du 28 février 1956 sur les Communes et à l'article 85 du règlement du Conseil général du 1<sup>er</sup> juillet 2007, la Municipalité vous soumet, ci-après, le rapport de gestion pour l'année 2014.

#### **CONSEIL GENERAL**

En 2014, le Conseil général s'est réuni à trois reprises, en séances ordinaires, pour légiférer sur 7 préavis municipaux. Citons pour mémoire l'adoption de :

- |                           |    |   |
|---------------------------|----|---|
| 1 <sup>er</sup> juillet : | 1° | Bilan et comptes de fonctionnement 2013 du SIAERV   |
|                           | 2° | Bilan et comptes de fonctionnement communaux pour l'année 2013  |
|                           | 3° | Demande de crédit complémentaire au budget 2014 pour remplacement des panneaux « entrée de localité » |
|                           | 4° | Plan de classement communal sur la protection des arbres et son règlement                             |
| 30 octobre :              | 5° | Arrêté d'imposition 2014  |
| 16 décembre :             | 6° | Budget 2015 du SIAERV   |
|                           | 7° | Budget communal 2015  |

#### **MUNICIPALITE**

La Municipalité s'est réunie 42 fois en séances hebdomadaires. Elle s'implique dans toutes les actions régionales qui peuvent avoir une incidence pour notre commune ou notre région. A ce titre, chaque municipal est engagé à suivre des activités régionales en fonction de son dicastère ou de ses connaissances. Citons à titre d'exemple : le municipal en charge du dicastère de la défense incendie fait partie du comité de direction (CODIR) du corps de sapeurs-pompiers régional SDIS, la municipale en charge du dicastère des forêts est présidente du Triage du Suchet, le municipal des eaux représente la commune dans le projet régional ERNOM visant à une meilleure solidarité en matière de distribution d'eau et la syndique est membre du comité des syndicats du district Jura-Nord vaudois. Le 27 mars 2014, la commune a organisé l'Assemblée des syndicats du district Jura-Nord vaudois qui eu lieu en présence de Madame Jacqueline De Quatro, conseillère d'Etat.

### **CONTROLE DES HABITANTS – POLICE DES ETRANGERS**

Au 31 décembre 2014, la population de Valeyres-sous-Rances comptait 594 habitants. Les mouvements suivants ont été enregistrés :

- Départs	=	28
- Arrivées	=	32
- Naissances	=	9
- Majorité	=	7
- Décès	=	3

Au 31 décembre 2014, la population étrangère totalisait 103 habitants recensés comme suit :

- Permis C (permis d'établissement)	=	82
- Permis B (permis de séjour)	=	19
- Permis F (asile)	=	1

Mme Anna Känel, née le 11 mai 1924, est la doyenne du village pour les dames et M. Jean-Pierre Hauser, né le 31 janvier 1925 pour les hommes.

La Municipalité a accueilli les nouveaux habitants et nouveaux citoyens de l'année 2014 lors d'une soirée placée sous le signe de la convivialité, le 9 janvier 2015. Les collaborateurs communaux sont également invités à cette soirée pour les remercier du travail accompli durant toute l'année.

La commune a enregistré 11 demandes de naturalisation durant l'année 2014, les dossiers sont en cours de décision.

### **POLICE DES CONSTRUCTIONS**

Dans le courant de l'année 2014, la Municipalité a délivré :

- 5 permis de construire
- 2 permis d'habiter
- 8 autorisations municipales (dispenses d'enquête)

Elle a en outre signé une convention avec le Réseau Intercommunal de Bureaux techniques du Nord vaudois remplaçant celle qui avait été passée avec la commune d'Orbe en 2012. Cette convention permet à la Municipalité de s'adjoindre les compétences de spécialistes, à mêmes de contrôler les plans de mise à l'enquête.

A fin octobre 2014, la Municipalité a finalisé l'inventaire des zones à bâtir demandé par les instances cantonales. 33 470 m<sup>2</sup> ont été comptabilisés, surfaces à affecter par plan de quartier comprises.

### **FINANCES**

La perte prévue au budget 2014 était de Fr. 95'600.- et les comptes pour cette année se soldent par un excédent de revenus de Fr. 321'483.26. Ce bon résultat provient, pour Fr. 190'730.-, du bénéfice comptable de la vente d'une parcelle à bâtir au chemin du Moty et pour le solde de Fr. 130'753.26, du résultat comptable courant, soit plus de Fr. 226'000.- de plus qu'estimé au budget.

### **BATIMENTS COMMUNAUX**

Afin d'avoir suffisamment de couverts pour répondre aux possibilités d'accueil de la Grande salle, de la vaisselle pour 300 personnes a été achetée, ainsi que douze tables pour renouveler les anciennes.

A la Vieille Auberge, un nouveau carrelage a été posé à la cuisine et la cuisinière raccordée au gaz de ville.

Les sols en parquet des deux classes du collège et de la salle de municipalité ont été rénovés.

### **DOMAINES**

AF Method : L'abattage du rideau abri a été fait au mois de novembre et les fondations du nouveau chemin ont été réalisées. Cette route peut à présent supporter des convois agricoles allant jusqu'à 40 tonnes.

La désormais traditionnelle balade « Prom'nous-nous » a eu lieu dans le cadre des domaines, entre les Planches du milieu et les Planches du haut, avec présentation des diverses cultures.

Suite à la fin du bail d'un agriculteur arrivant à l'âge de la retraite, les terrains concernés ont été répartis entre 5 agriculteurs, dans le respect de l'équité. Les baux ont été signés pour deux ans.

### **GRAVIERE – DCMI (décharge contrôlée pour matériaux inertes)**

Une convention entre l'entreprise Gravière de Sergey SA et la commune, concernant la décharge de l'Endremet, nous est parvenue au mois d'octobre et devrait être ratifiée en 2015.

### **PROTECTION CIVILE**

Les coûts de notre ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile) semblent bien maîtrisés avec un montant de Fr. 18.-/habitant.

Monsieur Jean-Jacques Kaenel, membre de la commission de gestion est toujours délégué de la Protection Civile de notre Commune. Il nous tient régulièrement informé de la situation.

### **SERVICE DU FEU - SAPEURS POMPIERS**

Au 1er janvier 2014, toutes les communes ont rejoint le SDIS régional. Notre SDISPO est formé de 17 communes. Les communes de Sergey, Rances et Valeyres, sont regroupées sous le nom DAPZ.

La nouvelle caserne, située à Orbe, donne entière satisfaction. Les coûts par habitant ont été revus à la baisse pour notre Commune, soit Fr. 18.06, Fr. 9.- de moins que prévu par habitant.

### **TELETHON**

Notre journée du Téléthon s'est bien déroulée, l'organisation étant assurée par les Pompiers et la Société de Jeunesse. Le bénéfice s'est élevé à Fr. 1'760.- mais il faut déplorer une participation en nette baisse.

## **ROUTES**

La glissière de sécurité située sur la route Rances-Valeyres, depuis le Casino jusqu'à la propriété Genoud, a été changée.

La patte d'oie sur le chemin qui dessert les parcelles en direction de la Cornaz, soit entre Courteraie et la croisée de l'Ormeau, a été refaite.

Cinq couvercles de chambre du chemin de Marex ont été remis à niveau.

Les panneaux d'entrée de localité ont été remplacés par des panneaux auto-réfléchissants (Totem), ceci afin d'être aux normes.

## **FORETS**

Notre commune a créé une chênaie de 1,8 hectare à l'entrée de la forêt direction Montcherand.

Bois de feu : 54 stères de hêtre et 20 de sapin ont été vendus.

Par l'intermédiaire de BoisCom, Valeyres a vendu environ 700 m<sup>3</sup> de bois de service et d'industrie.

## **ECOLES**

Notre bâtiment scolaire regroupe quatre classes : 2 classes de 1-2P, une de 3P et une de 4P.

52 enfants de notre commune fréquentent le primaire (l'ancien cycle de transition appartient maintenant au primaire) et 21 élèves font partie du secondaire.

L'année 2014 a été caractérisée par la mise en œuvre de la décision 133 de Madame A.-C. Lyon, conseillère d'Etat en charge de la formation, de la jeunesse et de la culture, décision définissant les aires de recrutement des établissements de la région.

Ainsi, depuis le 1er août 2014, la région d'Orbe (à savoir les communes de Lignerolle, Les Clées, l'Abergement, Sergey, Montcherand, Valeyres-sous-Rances, Rances, Agiez et Arnex) est organisée en deux établissements :

- L'établissement primaire d'Orbe et environs recevant les élèves de 1P (4-5 ans) à 8P (11-12 ans)
- L'établissement secondaire d'Orbe et environs accueillant les adolescents de 9S (12-13 ans) à 11S (14-15 ans).

Nous n'avons pas eu recours aux patrouilleuses durant cette année scolaire.

## **AJOVAL**

14 enfants de Valeyres-sous-Rances bénéficient d'un accueil en garderie et 29 enfants d'un accueil familial.

6 familles sont en attente d'une place dans une des structures AJOVAL.

Nous avons deux accueillantes familiales dans notre village.

### **EAU POTABLE – SIAERV**

Avec des précipitations annuelles en dessus de la moyenne, nos sources (Champs Thélin et Monjuvis) ne sont jamais descendues en dessous de 1000 l/minute entre les deux, avec même des pics à plus de 1600 l/minute.

Les communes de Rances et Valeyres-sous-Rances ont créé un fond pour la rénovation intérieur des cuves au Poyet.

Pour détecter les fuites d'eau potable, nous avons mandaté une entreprise spécialisée, qui a posé une cinquantaine de micros sur le réseau communal. Ceci a permis, dans un premier temps, de trouver une grosse fuite (environ 180 l/minute) sur un raccord de secteur de la rue de l'Abbaye et de constater qu'il n'y a aucune autre perte sur le réseau. La consommation normale pour Valeyres-sous-Rances si situe entre 180 l/minute et 260 l/minute, fontaines comprises.

### **EAUX USEES – AIVM**

Après maintes recherches, un problème a été détecté sur la commune de l'Abergement au lieu dit "Le Vailloud", dans une chambre d'épuration ; les eaux claires débordaient dans les eaux usées en cas de fortes précipitations. Malgré la mise en conformité de ce cas, nous devons rester vigilants, car le responsable de la STAP se plaint toujours d'excédent d'eaux claires.

### **ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

La Municipalité, dans chacune de ses décisions, a gardé à l'esprit l'engagement moral qu'elle a pris au travers de son concept énergétique. Elle a privilégié, dans la mesure du possible, les achats répondant aux meilleurs labels écologiques ainsi que les entreprises de proximité.

Le potentiel des toits des bâtiments communaux a été évalué, dans le but de proposer l'installation de panneaux photovoltaïques. Malheureusement, hormis le collège, aucun bâtiment n'offre une orientation permettant une production énergétique satisfaisante.

La commune a accordé 2 subventions d'un montant de Frs. 130.- aux propriétaires qui ont fait diagnostiquer leur bâtiment par thermographie.

Mille m<sup>2</sup> de terrain à bâtir communal ont été vendus, avec comme condition la réalisation d'un projet répondant aux normes Minergie.

Adopté en séance de Municipalité, le 16 juin 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



Y. Vaudroz